

CONSEIL DE VILLE

**Séance du 26 septembre 2013, à 19.30 h,
salle du Conseil de ville, Hôtel de ville (2^e étage)**

Le Conseil de ville a été régulièrement convoqué par affichage public à l'Hôtel de ville, par insertion dans le Journal officiel du Jura n° 31 du mercredi 11 septembre 2013 et dans les journaux locaux, ainsi que par l'envoi à chaque conseiller et conseillère de ville de l'ordre du jour de la séance et annexes (art. 21 du ROAC et 4 du RCV).

1. Communications.
2. Informations du Conseil municipal.
3. Procès-verbaux des séances du 16 mai 2013 et du 27 juin 2013.
4. Questions orales.
5. Statuer sur les demandes d'admission à l'indigénat communal en faveur de :
 - a) Mme Aïcha Grine, 1974, ressortissante marocaine.
 - b) Mme Josefa Martin Fernandez, 1933, et M. Ramon Tejon Prieto, 1934, ressortissants espagnols.
 - c) M. Maoro Giacomo Poli, 1967, ressortissant italien.
 - d) Mme Liliane Goldblum, 1946, ressortissante française.
 - e) Mme Natalia Elzbieta Da Campo, 1974, ressortissante polonaise, et sa fille Adélie Maria Fiorella, 2003, ressortissante italienne.
6. Réponse à la question écrite intitulée « Où est l'enseigne du café du Soleil ? » (PS-Les Verts).
7. Réponse à la question écrite intitulée « L'offre hôtelière, le talon d'Achille du développement économique et touristique de Porrentruy ? » (PDC-JDC).
8. Réponse à la question écrite intitulée « Appartements adaptés » (PDC-JDC).
9. Réponse à la question écrite intitulée « Renforcement du soutien à la police municipale » (PDC-JDC).
10. Réponse à la question écrite intitulée « Quid des anciens bâtiments de l'usine Fraporlux ? » (PS-Les Verts).
11. Réponse à la question écrite intitulée « Quel avenir des locaux de la HEP-BEJUNE ? » (PCSI).
12. Réponse à la question écrite intitulée « Encore le Tour de Romandie, vraiment ? » (PCSI).
13. Traitement de la motion intitulée « Un coup de main gratuit pour notre ville » (PDC-JDC).
14. Traitement de la motion intitulée « Adhésion à l'Union des villes suisses » (PS-Les Verts).
15. Traitement de la motion intitulée « Pour un concept global de planification et de développement des infrastructures de sports et loisirs à Porrentruy » (PS-Les Verts).
16. Voter un crédit de CHF 147'000.-, à couvrir par voie d'emprunt, en vue du renouvellement des installations d'illuminations de Noël.
17. a) Voter un crédit de CHF 250'000.-, à couvrir par voie d'emprunt, en vue du renouvellement et du développement des infrastructures informatiques de l'administration municipale.
b) Voter un crédit de CHF 150'000.-, à couvrir par voie d'emprunt, en vue du renouvellement et du développement des infrastructures informatiques de l'Ecole primaire.
18. Détermination sur le suivi des motions et postulats acceptés.
19. Rapport de gestion 2012 de l'Administration communale.
20. Divers.

M. Victor Egger, président du Conseil de ville, dirige les débats.

Le procès-verbal est tenu par Mme Sandrine Cramatte, secrétaire suppléante du Conseil de ville.

Sont excusés pour le PDC :

Mme Corinne Zwahlen - remplacée par M. Frédéric Sollberger.

M. Julien Parietti - remplacé par M. Hervé Eggenschwiller.

Sont excusés pour le PLR :

M. Joël Etique - remplacé par M. Fabrice Briot.

M. Hugues Leuenberger - remplacé par M. Gérard Reusser.

M. Alain Bohlinger - pas remplacé.

Sont excusés pour le PCSI :

M. Victor Giordano - remplacé par M. Manuel Benitez.

Mme Chantal Braichet - pas remplacée.

M. Denis Bessire - pas remplacé.

Sont présents pour le Conseil de ville :

Mmes Rosalie Beuret, Francine Chapatte, Mathilde Crevoisier, Chantal Gerber, Aline Nicoulin, Lisa Raval, Anne-Marie Volpato, Maria Werdenberg ; MM. Manuel Benitez, Fabrice Briot, Angelo Casarano, Pierre-Alain Cattin, Josquin Chapatte, Alain Chariatte, Gilles Coullery, Martial Courtet, Hervé Eggenschwiller, Victor Egger, Jean Farine, Manuel Godinat, Claude Gury, Dominique Hubleur, Yannick Jubin, Marcel Meyer, Didier Nicoulin, Pierre Parietti, Johan Perrin, Sébastien Piquerez, Jean-Luc Plumey, Yves Quiquerez, Gérard Reusser, Thomas Schaller, Vincent Siegenthaler, Thierry Simon, Frédéric Sollberger, Nicolas Theurillat, Stéphane Theurillat, Yann Voillat.

Sont présents pour le Conseil municipal :

M. le Vice-Maire Gabriel Voirol ; Mme Anne Roy ; MM. Pierre-Olivier Cattin, Julien Loichat, Eric Pineau, Thomas Schaffter, André Kubler, chancelier.

M. le Président ouvre la séance et salue les personnes présentes. Il ajoute que l'ordre du jour du Conseil de ville ayant été publié dans le Journal officiel dans les délais, le Conseil de ville peut délibérer valablement.

En vertu des articles 21 al. 2 du ROAC et 10 du RCV, il est procédé à la nomination de deux scrutateurs-trices.

Sont désignés : Mme Lisa Raval (jusqu'à la suspension de séance), Mme Rosalie Beuret (après la suspension de séance) et M. Frédéric Sollberger.

Ordre du jour

La parole n'est pas demandée.

VOTE

Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville acceptent l'ordre du jour à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

1. Communications

M. le Président rappelle que les questions orales ne doivent pas excéder en tout 30 minutes. Une question doit durer au maximum 2 minutes et la réponse ne doit pas dépasser 3 minutes. L'auteur de la question dispose de 30 secondes pour justifier sa position.

2. Informations du Conseil municipal

M. le Vice-Maire informe que les travaux du pont près du garage Peugeot ont pris un peu de retard. Le pont est sécurisé mais la réception des travaux aura lieu la semaine prochaine et ce n'est qu'à partir de cette réception que les obstacles seront éliminés. En outre, la Municipalité est intervenue auprès des CFF pour que ces derniers nivellent la Place de la Gare, ce qu'ils ont refusé, sous prétexte que la Municipalité paye une location trop bon marché - de 6'000 francs par année - pour des travaux d'assainissement coûtant environ 3'000 francs. La Municipalité a fait opposition à cette décision, sans réponse pour le moment.

M. Pierre-Olivier Cattin communique que le piano à queue de l'Inter est dans un état catastrophique, tant du point de vue de son appareil que de sa sonorité. Le Conseil municipal a décidé de s'en débarrasser. D'ici

quinze jours, il disparaîtra de l'Inter et toute personne qui serait intéressée par cet objet peut s'adresser à la Chancellerie municipale. De plus, M. Pierre-Olivier Cattin informe qu'un groupe de travail se penche sur l'avenir de l'Unité d'accueil pour écoliers et cherche dans les bâtiments communaux des locaux qui seraient peu coûteux et adéquats, ce qui explique que des personnes aient quelque peu perturbé les classes de Juventuti et de l'Oiselier, ce dont il s'excuse.

Mme Anne Roy explique que la Municipalité est consciente que le processus de traitement des permis de construire est parfois compliqué et que le délai de traitement des différentes demandes devrait être réduit. Aussi, la Municipalité a décidé d'analyser les différentes facettes de cette thématique, afin de tenter d'y apporter les réponses appropriées. Grâce à l'appui d'un stagiaire en master, M. Jérémy Huber, le service UEI a lancé une démarche interne d'amélioration du processus de traitement. La première phase de diagnostic est actuellement terminée. Celle-ci fait état de la situation en termes de délais de traitement sur les années 2011 et 2012. Les points forts et les points faibles de notre organisation actuelle ainsi que les axes d'améliorations possibles y sont référencés. La seconde phase est en cours ; celle-ci devra dégager les objectifs de travail et les mesures à mettre en place dans le futur en tenant compte des différents acteurs qui peuvent intervenir à différents niveaux tout au long de ce processus. C'est résolument dans un état d'esprit positif et volontaire que la Municipalité entreprend cette démarche d'amélioration.

3. Procès-verbaux des séances du 16 mai 2013 et du 27 juin 2013

La parole n'est pas utilisée.

VOTE

Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville acceptent ces procès-verbaux à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

4. Questions orales

9 questions orales ont été déposées ce soir.

Mme Francine Chapatte souhaite savoir pourquoi la Commune de Porrentruy n'a pas communiqué les raisons de la décision d'abattre un tilleul protégé « tilleul sous protection du Gouvernement » et figurant à l'inventaire national ISOS en tant qu'« élément individuel de sauvegarde A », pour le remplacer par un revêtement de gravillonnage. Elle se demande comment la Municipalité a pu se passer d'autorisation cantonale, voire nationale, pour éliminer ce tilleul.

Mme Anne Roy soulève que Mme Francine Chapatte remet en question la démarche du Conseil municipal dans sa décision d'abattre ce tilleul plus que centenaire. Lorsque la Municipalité a été interpellée par les médias lors de ce processus, elle a clairement communiqué l'état de santé de ce tilleul qui était référencé comme particulièrement dangereux pour la population. Un communiqué de presse ad hoc a été établi sur toute cette thématique. Après l'abattage de cet arbre, le paysagiste a pu faire un rapport sur l'état sanitaire de cet arbre. L'état sanitaire des arbres de l'esplanade des Tilleuls a été examiné en 2008 par un office indépendant. On peut trouver cette étude sur le site de la Municipalité de Porrentruy en compagnie du communiqué de presse qui établit toute la thématique et toute la diligence que le Conseil municipal a menées dans ce dossier. Tel que le règlement communal des constructions l'y oblige, la Municipalité n'abat que des arbres pour des raisons impératives qui puissent menacer la vie d'autrui et ces arbres sont obligatoirement replantés dans le périmètre de la vieille ville. Cet arbre sera remplacé cet automne. La Municipalité a pris cette résolution en conséquence réfléchie afin d'éviter un drame.

Mme Francine Chapatte se déclare très satisfaite.

M. Gilles Coullery constate qu'il n'est plus possible de visionner des images de la webcam de Porrentruy sur les sites internet de la Commune et de Jura Tourisme depuis quelque temps. Il maintient que pour promouvoir Porrentruy, être visible sur le net via une webcam est au jour d'aujourd'hui un standard auquel on ne peut déroger. Il souhaite savoir si le Conseil municipal est au courant de cette situation et ce qu'il envisage de faire pour que des images de la ville en temps réel soient à nouveau disponibles.

M. Thomas Schaffter explique que la webcam n'est plus éditée sur le site internet de la Commune depuis que ce dernier a été refait avant le Tour de France, ceci pour deux raisons : son emplacement n'était pas bon et la qualité des images qui étaient diffusées n'était pas satisfaisante. La question de la webcam n'a pas été réactivée. Il se renseignera auprès de Jura Tourisme car il ne savait pas que cette instance avait également retiré la webcam. Il verra si Jura Tourisme a d'autres intentions pour choisir un nouvel emplacement. Si la Commune décide de réactiver la webcam, elle choisira un endroit plus opportun.

M. Gilles Coullery se déclare partiellement satisfait.

Mme Mathilde Crevoisier demande ce qu'il en est de l'utilisation du parking de la piscine des Tilleuls en-dehors des heures d'ouverture du centre sportif. Ce parking offre une alternative bienvenue aux habitants de la vieille ville qui ne trouvent pas de place pour garer leur véhicule la nuit. Dès la fermeture de la piscine, ce parking se vide presque toujours intégralement. Le panneau indique à son entrée qu'il est réservé aux usagers du centre sportif mais qu'en est-il lorsque celui-ci est fermé ?

M. Pierre-Olivier Cattin répond que cette question sera traitée très prochainement, à sa demande, à la commission du Centre sportif puisque la Commune partage avec le Canton les frais qui concernent cet établissement qui est propriété du Canton. Il demandera quelle est la pratique en la matière et si une meilleure signalisation peut se faire pour qu'il n'y ait plus de litige quant à l'utilisation nocturne de ce parking.

Mme Mathilde Crevoisier se déclare satisfaite.

M. Yann Voillat explique qu'il se fait l'écho et le relais de plusieurs personnes qui se sont étonnées de recevoir une lettre du service des eaux concernant le remplacement des compteurs d'eau, selon un calendrier par quartier, avec une fourchette de dates pendant lesquelles il est possible que les employés du service des eaux effectueront ces remplacements. Selon l'avancement des travaux, ces dates pourront être modifiées. N'était-il pas possible au service des eaux d'être plus précis dans les dates de visite des immeubles ou d'avertir les citoyens d'une procédure bis en cas d'absence ? Les propriétaires ne peuvent pas poser dix jours consécutifs de congé pour recevoir un hypothétique employé du service des eaux qui en aura peut-être pour moins de 15 minutes de travail. Plusieurs solutions bien plus adéquates étaient envisageables.

M. le Vice-Maire indique que le courrier se voulait à titre informatif vis-à-vis des concitoyens. Le passage des employés du service des eaux dans les bâtiments n'est pas une chose facile. En ce qui concerne le calendrier du remplacement des compteurs d'eau jusqu'à la fin de l'année, il n'y a plus un seul jour de disponible, c'est un exercice qui est beaucoup plus compliqué qu'on ne peut le croire par rapport au nombre de 1'700 compteurs à remplacer jusqu'à la fin de l'année. Les données figurant dans la lettre étaient indicatives, on ne demandait pas aux gens de rester dix jours à la maison.

M. Yann Voillat se déclare satisfait mais précise que dans le courrier, il était noté qu'il fallait être présent pendant les dix jours ou laisser une clé à disposition, ce n'est pas indicatif.

M. Pierre-Alain Cattin mentionne que les travaux de l'Inter vont reprendre prochainement de façon intensive, selon les indications de la presse. Le Conseil de ville et le peuple avaient accepté, il y a longtemps, un plan financier. Des rumeurs ont fait état de subventions qui ne seraient plus allouées, ou diminuées. Est-ce que le plan financier accepté par la population est toujours valable ou doit-on s'attendre à des charges supplémentaires pour la Commune ? Si oui, pour quelles raisons et dans quelle mesure ?

A la connaissance de M. Pierre-Olivier Cattin, le plan financier n'est pas modifié. Toutes les subventions qui ont été allouées sont dues et, entre autres, le don de la famille Giavarini. La Fondation Göhner a voulu savoir dernièrement où en étaient les travaux et s'assurer qu'ils étaient faits en conformité avec le plan qui lui avait été présenté, ce que nous avons pu confirmer ; elle a confirmé le versement de sa contribution. Pour l'instant, les instances officielles de la Confédération et du Canton n'ont pas discuté les options qu'elles avaient émises en regard de la protection du bâtiment. Il n'y a pas de donateur qui avait été annoncé dans le plan financier qui a fait défaut, le plan financier sera respecté selon ce qui a été voté par le Conseil de ville et par le peuple en 2009.

M. Pierre-Alain Cattin se déclare satisfait.

Mme Aline Nicoulin demande pourquoi la version écrite des procès-verbaux du Conseil de ville des 24 janvier et 21 mars 2013 ne figure pas sur le site internet et de l'y intégrer.

M. le Vice-Maire admet qu'il est utile d'avoir les formes écrites de ces procès-verbaux. Les procès-verbaux devraient être mis en ligne dès le moment où ils sont approuvés par le Conseil de ville. Si tel ne devait pas être le cas, il serait procédé à la modification nécessaire.

Mme Aline Nicoulin se déclare satisfaite mais ajoute que les procès-verbaux ont été approuvés et devraient donc figurer sur le site internet.

M. Pierre Parietti revient sur une information donnée par le responsable de la démolition et de la construction du bâtiment de Lorette 32 qui mentionnait en particulier une dépollution à laquelle la Commune serait confrontée. M. Pierre Parietti avait évoqué en fin de séance une interrogation quant à une responsabilité financière qui pourrait être assumée non pas seulement et exclusivement par la Commune mais par le Canton puisque selon le principe du pollueur - payeur, on sait que la législation veut que si le pollueur n'existe plus, le Canton peut être appelé à titre subsidiaire. Est-ce que des démarches ont été entreprises, avec ou sans succès ?

M. Eric Pineau répond qu'à ce stade, aucune investigation n'a été faite car le décompte final et le rapport final du bureau mandaté par la Municipalité ont été réceptionnés en début de semaine, le Conseil municipal en a pris connaissance oralement ce soir, une stratégie a été adoptée pour la mise en place et des recherches si nécessaire des pollueurs seront effectuées. Les instances cantonales seront bien évidemment interrogées quant à ces éventuelles prises en charge pour autant que les responsabilités soient réelles.

M. Pierre Parietti se déclare satisfait.

M. Sébastien Piquerez a été interpellé par une personne habitant près de l'étang Corbat qui lui a dit que cet étang était inaccessible et laissé à l'abandon. Est-ce qu'il a été prévu de faire quelque chose pour remédier à cet état ou l'étang a-t-il volontairement été laissé à la nature ?

M. le Vice-Maire admet que c'est une préoccupation de la Commune de Porrentruy. La gestion de l'étang dépend du Canton, c'est un site protégé pour les batraciens. Le Conseil municipal est intervenu auprès du Canton pour essayer d'influer afin que des travaux puissent se faire encore cette année, puisqu'au budget 2013, il est prévu l'engagement de civilistes pour deux semaines pour des travaux sur les cours d'eau dont une semaine à l'étang Corbat pour élaguer les alentours. Une séance a eu lieu avec Pro Natura, qui prévoyait de faire bénéficier la Municipalité d'une semaine de civilistes. Les travaux qui auraient pu être faits en début d'année ont été reportés à la fin de l'année, étant donné qu'il n'y avait pas de plan de gestion finalisé. Le plan de gestion préparé par Biotec, en phase de finalisation cette semaine, les travaux commenceront très prochainement. Il y aura vidange de l'étang, l'île sera diminuée de hauteur, l'élagage sera fait au mois de novembre par ces civilistes. La commission de l'environnement se penchera le 21 octobre sur la question de savoir sous quelle forme ce milieu sera mis à disposition et définira les modalités ultérieures pour envisager d'autres solutions puisque désormais les promeneurs utilisent prioritairement les étangs de l'A16 et cette zone-là est une zone protégée « nature ».

M. Sébastien Piquerez se déclare satisfait.

M. Yann Voillat s'inquiète du passage de véhicules motorisés, parfois à vive allure, au chemin menant de la gare à la rue Auguste-Cuenin, chemin emprunté par les élèves du collège Stockmar à diverses heures de la journée. Plus de 600 passages sont effectués chaque jour par des élèves et autres personnes. M. Yann Voillat demande pourquoi ce chemin n'est pas signalé comme limité aux piétons, à chacune de ses extrémités, interdisant ainsi formellement le passage de motocyclettes ou autres véhicules motorisés.

M. Julien Loichat indique qu'en effet, ce secteur n'est absolument pas mis en interdiction et les véhicules motorisés peuvent très bien circuler sur ce chemin étant donné qu'il n'y a pas de panneau d'interdiction ou d'obligation. L'idée est d'éviter autant que faire se peut de mettre des obligations ou des interdictions lorsqu'elles paraissent superflues. En effet, il n'y a jamais eu de problème ; il faut que les concitoyens fassent preuve de bon sens. S'il y a passage de 200-300 élèves d'un coup, il espère que les personnes éviteront de passer avec un véhicule motorisé à vive allure. S'il devait y avoir une nécessité de mettre ce secteur en interdiction, il va de soi que la Municipalité étudierait la question mais jusqu'à ce jour, jusqu'à la question de M. Yann Voillat, il n'a pas été fait mention de problèmes particuliers liés à ce genre d'événement.

M. Yann Voillat se déclare satisfait.

5. Statuer sur les demandes d'admission à l'indigénat communal en faveur de :

- a) **Mme Aïcha Grine, 1974, ressortissante marocaine**
- b) **Mme Josefa Martin Fernandez, 1933, et M. Ramon Tejon Prieto, 1934, ressortissants espagnols**
- c) **M. Maoro Giacomo Poli, 1967, ressortissant italien**
- d) **Mme Liliane Goldblum, 1946, ressortissante française**
- e) **Mme Natalia Elzbieta Da Campo, 1974, ressortissante polonaise, et sa fille Adélie Maria Fiorella, 2003, ressortissante italienne**

M. le Président propose de traiter ces demandes de naturalisation en même temps, par un seul vote.

VOTE

Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville acceptent la proposition du président à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

M. Julien Loichat informe que l'ensemble des dossiers a été analysé et ne présente aucun problème particulier. La commission de police et le Conseil municipal ont préavisé favorablement ces demandes de naturalisations et demandent au législatif de les accepter.

VOTE

Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville acceptent ces demandes de naturalisation à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

6. Réponse à la question écrite intitulée « Où est l'enseigne du café du Soleil ? » (PS-Les Verts)

Pour le PS-Les Verts-JSPJ, Mme Rosalie Beuret se déclare non satisfaite. Elle estime que les bases légales sont suffisantes et la Commune serait bien inspirée de rechercher son enseigne du Soleil.

7. Réponse à la question écrite intitulée « L'offre hôtelière, le talon d'Achille du développement économique et touristique de Porrentruy ? » (PDC-JDC)

Pour le PDC-JDC, M. Yannick Jubin se déclare satisfait.

8. Réponse à la question écrite intitulée « Appartements adaptés » (PDC-JDC)

Pour le PDC-JDC, Mme Maria Werdenberg se déclare non satisfaite car la réponse renseigne sur les structures existantes actuellement mais n'entre pas en matière sur les appartements adaptés qui sont destinés à des personnes âgées indépendantes et aux citoyens à mobilité réduite qui ne nécessitent d'aucun cadre de protection mais seulement de conditions favorisant leur bien-être et leur intégration dans la vie sociale.

9. Réponse à la question écrite intitulée « Renforcement du soutien à la police municipale » (PDC-JDC)

Pour le PDC-JDC, Mme Maria Werdenberg se déclare partiellement satisfaite car la réponse se limite à renseigner sur la formation de base de la police et n'entre pas en matière sur la possibilité d'apporter des compléments de formation, notamment dans les modalités d'accueil et de plainte des victimes de violence et dans le profilage des criminels atypiques particulièrement dangereux, comme nous en avons connu aussi dans la région.

10. Réponse à la question écrite intitulée « Quid des anciens bâtiments de l'usine Fraporlux ? » (PS-Les Verts)

Pour le PS-Les Verts-JSPJ, Mme Lisa Raval se déclare satisfaite.

11. Réponse à la question écrite intitulée « Quel avenir des locaux de la HEP-BEJUNE ? » (PCSI)

Pour le PCSI, M. Yann Voillat se déclare satisfait.

12. Réponse à la question écrite intitulée « Encore le Tour de Romandie, vraiment ? » (PCSI)

Pour le PCSI, M. Yann Voillat se déclare satisfait.

13. Traitement de la motion intitulée « Un coup de main gratuit pour notre ville » (PDC-JDC)

M. Thomas Schaller indique qu'au vu des éléments exposés au travers de la prise de position du Conseil municipal, le groupe PDC-JDC retire sa motion. S'il comprend qu'employer des tigestes pour des courtes périodes, une, voire deux matinées ou deux après-midi par-ci par-là peut s'avérer compliqué et peu profitable pour la ville, il tient néanmoins à préciser que le but de sa motion était autre. En effet, l'objectif était plutôt de pouvoir agréer des personnes astreintes à un travail d'intérêt général de plus longue durée qui auraient pu collaborer avec le personnel municipal, tout en sachant que la Commune est en droit de refuser l'offre d'employer un tigeste si ce dernier ne lui convient pas. Toutefois, compte tenu des mauvaises

expériences évoquées par le Conseil municipal, le PDC-JDC retire sa motion.

14. Traitement de la motion intitulée « Adhésion à l'Union des villes suisses » (PS-Les Verts)

Mme Chantal Gerber propose au Conseil municipal de s'affilier à l'Union des villes suisses. Cette association a pour but de sauvegarder les intérêts généraux des communes à caractère urbain et d'offrir des prestations de service à ses membres, comme par exemple l'urbanisme, la sécurité, la politique sociale, la mobilité et les transports, la formation, la promotion de la vie culturelle, la politique d'intégration, etc. C'est un réseau d'échange, de compétences et d'idées mais qui est également propice à des bénéfices financiers. 127 communes y sont affiliées, dont Delémont, Moutier, Bienne et La Chaux-de-Fonds.

M. le Vice-Maire rappelle le point de vue du Conseil municipal qui est favorable au principe. La Commune faisait déjà partie de l'Union des villes suisses et elle y avait renoncé par mesure d'économies. Aujourd'hui, la situation a changé, le travail qui est fait est d'excellente qualité en termes de prestations et d'influence au niveau fédéral par rapport aux intérêts des villes. De plus, les intérêts économiques qui ont été cités sont intéressants. Participer à cette vie est un témoignage de solidarité. Le Conseil municipal propose donc au Conseil de ville de soutenir cette motion pour que la Commune réintègre l'Union des villes suisses.

M. Stéphane Theurillat annonce que le groupe PDC-JDC a décidé de soutenir la motion.

Mme Aline Nicoulin informe que le groupe PLR estime qu'il est nécessaire d'adhérer à ce groupement des villes suisses et est convaincu que la ville de Porrentruy profite déjà même indirectement du rayonnement et du travail fourni par les membres de cette union. Il paraît donc justifié de verser une contribution à travers une affiliation. Mme Aline Nicoulin fait remarquer que Delémont est inscrite sous la dénomination « Delsberg » et, si la motion est acceptée, insiste pour que Porrentruy soit bien inscrite correctement (et non pas sous la dénomination « Pruntrut »).

M. Yann Voillat indique que le groupe PCSI se rallie au Conseil municipal et acceptera également cette motion.

VOTE

Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville acceptent la motion intitulée « Adhésion à l'Union des villes suisses » à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

15. Traitement de la motion intitulée « Pour un concept global de planification et de développement des infrastructures de sports et loisirs à Porrentruy » (PS-Les Verts)

Mme Rosalie Beuret signale que Porrentruy bénéficie de nombreuses infrastructures sportives et de loisirs. Cette offre constitue une magnifique carte de visite pour Porrentruy et est fort appréciée de ses habitants. Mais ces installations sont vétustes et des rénovations, voire des transformations, sont indispensables. Dans ce sens, le Conseil de ville a accepté, le 16 mai dernier, une motion visant la rénovation de la piscine découverte. Le groupe PS-Les Verts-JSPJ a été surpris que la réfection de la piscine soit envisagée indépendamment du dossier de la patinoire. La motion demande qu'un concept global de planification et de développement des infrastructures de sports et de loisirs à Porrentruy soit présenté au Conseil de ville pour qu'il puisse étudier les projets les uns après les autres, avoir une vision cohérente de ces infrastructures et étudier toutes les synergies.

M. Pierre-Olivier Cattin communique que le Conseil municipal accepte la motion. Le concept est complexe tant par la proximité géographique des structures, par la temporalité qu'il y aura à assurer les investissements, tant par la difficulté et la diversité des propriétaires (Commune, Syndicat intercommunal, Canton, Communautés de l'école secondaire), tant par les différents services municipaux qui sont concernés. C'est une réflexion qui est indispensable, c'est la raison pour laquelle, même si le challenge est difficile, le Conseil municipal présentera dans les délais requis un concept de développement des infrastructures pour Porrentruy qui auront certainement besoin d'investissements conséquents dans les années à venir.

M. Manuel Godinat considère qu'une stratégie d'ensemble est la meilleure solution et le groupe PLR soutiendra la motion. Cependant, il survient une inquiétude au vu de la formulation : la mise en place d'une telle stratégie de développement prendra beaucoup de temps et, telle que la motion est formulée, il est bien clair qu'aucun crédit ne pourra être voté dans le domaine des infrastructures de sports et de loisirs tant que la stratégie n'aura pas été élaborée - soit probablement de un à trois ans -. Ainsi formulée, la motion risque d'être contreproductive et en particulier à l'égard d'infrastructures qui nécessitent une rénovation urgente et

qui pourtant n'impliqueraient pas d'importants crédits. Même au niveau du Conseil municipal, avec une compétence de moins 75'000 francs, le vote est nécessaire pour tout crédit donc interdit par la motion telle que présentée. Dès lors, certains souhaiteraient avoir quelques précisions de la part des motionnaires quant à leurs intentions vis-à-vis des petits projets et du Conseil municipal afin de connaître les marges de manœuvre dont il pourrait profiter.

M. Frédéric Sollberger pense qu'une stratégie en matière de développement des infrastructures de sports et de loisirs est indispensable, stratégie basée sur une étude complète des besoins auprès de tous les utilisateurs. Il est nécessaire d'établir rapidement ce concept global même si le groupe PDC-JDC est conscient de la difficulté de sa mise en œuvre, tant les acteurs et interlocuteurs sont nombreux et que les institutions de compétences et de décisions sont multiples. Le groupe PDC-JDC soutiendra la motion.

M. Jean-Luc Plumey considère que le renouvellement et le développement des installations sportives et de loisirs de la ville de Porrentruy, qui sont pour la plupart dans un état vétuste, sera vraisemblablement le chantier le plus important de cette prochaine décennie. Un concept de planification et de développement de ces infrastructures peut s'avérer utile et peut-être indispensable. Le groupe PCSI soutient la motion et souhaite que l'on s'attelle le plus vite possible à ce concept afin de ne pas retarder les décisions intercommunales sur l'espace loisirs.

Mme Rosalie Beuret relève que le but n'est pas de bloquer des rénovations mais de présenter une vision globale, développée en parallèle des projets de réfection.

VOTE

Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville acceptent la motion intitulée « Pour un concept global de planification et de développement des infrastructures de sports et loisirs à Porrentruy » à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

16. Voter un crédit de CHF 147'000.-, à couvrir par voie d'emprunt, en vue du renouvellement des installations d'illuminations de Noël

ENTREE EN MATIERE

Mme Anne Roy explique que suite à l'approbation de la motion en faveur de nouveaux éclairages de Noël, en mai dernier, le Conseil municipal propose ce soir d'adopter un crédit de 147'000 francs destiné à la réalisation de cette motion. Le groupe de travail, composé de représentants de la Municipalité de Porrentruy, d'un membre de l'Union du commerce d'Ajoie et du Clos du Doubs (UCA) et d'un représentant de BKW propose un éclairage (avec de la lumière blanc froid) sur l'ensemble des rues du cœur de ville équipées de filins et dans les secteurs de la gare et de la place de l'Esplanade. Cet éclairage mettra en valeur le patrimoine bâti, dans une ambiance sobre, et s'inscrit dans un concept reposant sur les nouvelles technologies peu gourmandes en énergie.

Le montage financier de l'investissement repose sur différentes sources. Même si toutes les réponses ne sont pas connues à ce jour, la situation actuelle est proche du montant prévu à la planification financière restant à charge de la Municipalité. Le travail de recherche auprès des membres de l'UCA et d'autres donateurs se poursuit. A ce jour, l'UCA dispose de 25'000 francs de promesses de dons. Les frais de pose, dépose et entreposage se monteront annuellement à 23'000 francs, ce qui représente la part de BKW dans cette opération. Il faut ajouter environ 400 francs de frais d'électricité, montant pratiquement identique à celui dépensé actuellement, mais sans comparaison aucune avec le nombre d'éléments éclairés. Les services municipaux effectueront des opérations techniquement simples mais qui demanderont du temps.

Mme Anne Roy ajoute que les commissions des finances et de l'urbanisme ont préavisé favorablement et à l'unanimité ce dossier. Pour terminer, elle présente un montage de l'éclairage de Noël au moyen du beamer.

M. Jean Farine considère que les illuminations de Noël représentent un investissement et des frais d'exploitation mais sont nécessaires pour la vie d'une cité. Cette initiative est un premier pas dans la revitalisation de la vieille ville, dans le cadre du projet Cœur de ville. En outre, M. Jean Farine souhaiterait faire relancer le concept d'une crèche vivante, en faisant appel aux différentes communautés étrangères de la ville. Concernant le financement, il espère que le montant prévu à la planification financière, soit 100'000 francs, puisse être respecté. Si ce n'est pas le cas, il suggère à l'exécutif de publier un article dans le Journal de Porrentruy sollicitant la population, les entreprises, banques, assurances et autres artisans pour un soutien financier, afin de concrétiser ce projet. Le groupe PDC-JDC acceptera donc ce crédit.

Mme Mathilde Crevoisier souligne que Porrentruy ne peut se passer d'un concept d'éclairage de Noël global, cohérent et moderne, répondant aux attentes de la population et des visiteurs. Les progrès réalisés

ces dernières années en matière d'éclairages respectueux de l'environnement, plus particulièrement au niveau de la technologie LED, engendrent des économies d'énergie et l'épargne ainsi réalisée permet de multiplier le nombre de décorations et d'étendre le concept à d'autres secteurs clés de la ville. En revanche, le choix d'un éclairage blanc froid n'est pas du goût du groupe PS-Les Verts-JSPJ. Ce dernier propose une lumière tamisée et chaude qui se marierait mieux avec les bâtiments historiques. Le groupe PS-Les Verts-JSPJ se prononcera en faveur de l'entrée en matière mais reviendra sur le fond quant au choix de la température de couleur.

M. Pierre-Alain Cattin souligne que le matériel d'illumination actuel est désuet et en mauvais état. Les anciennes ampoules consomment beaucoup trop d'énergie par rapport au rendement de l'éclairage. Si Porrentruy se positionne comme cité de l'énergie, le passage au LED paraît incontournable. M. Pierre-Alain Cattin relève que les illuminations seront disposées sur les filins qui devront être progressivement remplacés mais dont les coûts de remplacement ne figurent pas dans le message du Conseil municipal. En outre, il souhaiterait que l'on s'assure que BKW s'engage à garantir à long terme le stockage du matériel d'illumination. Concernant la lumière froide, qui a été retenue pour l'ensemble des infrastructures, M. Pierre-Alain Cattin demande que l'on s'assure que cette qualité convienne bien en vieille ville. Quant au financement à charge de la Municipalité, qui dépasse un peu le montant prévu par la planification financière, il suggère d'essayer de convaincre les membres de l'UCA d'augmenter leur financement en faveur de ce projet qui ne peut que leur apporter du bénéfice. Le groupe PLR votera en faveur de ce crédit.

M. Yann Voillat est d'avis que les illuminations de Noël et le crédit qui s'y rapporte sont nécessaires et attendus. Des choix relatifs aux formes et aux couleurs ont été pris et ces choix correspondent aux goûts de la majorité des membres du groupe PCSI ; ce dernier acceptera donc le crédit proposé.

VOTE

Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

FOND DU SUJET

Mme Mathilde Crevoisier propose la modification suivante au paragraphe 4 du rapport du Conseil municipal : « Le concept d'illuminations travaillé repose sur de la lumière blanc *chaud* et des motifs qui habitent la ville avec sobriété ».

Mme Anne Roy confirme que BKW s'engage, pour les trois premières années, à respecter un montant de 23'000 francs maximum pour la pose, la dépose et le stockage du matériel d'illumination. BKW fera un état des heures passées pour ces travaux. Elle ajoute que les filins font partie de la décoration de fête en général, ils ne sont pas strictement conçus pour la décoration de Noël ; ils feront l'objet d'une autre enveloppe. La couleur blanc froid a obtenu la faveur de l'ensemble des membres du groupe de travail. Cette couleur est très tendance et amène une certaine nouveauté ; Porrentruy serait une des premières communes à s'équiper d'un blanc froid. Cependant, si le Conseil de ville souhaite du blanc chaud, cela est possible aux mêmes conditions. La décision finale appartient au législatif.

M. Dominique Hubleur trouve qu'un blanc froid se prête beaucoup mieux qu'un blanc chaud pour la ville de Porrentruy.

M. le Vice-Maire informe le législatif qu'à peine la décision prise, la commande doit partir. Si le choix n'est pas fait aujourd'hui, le nouvel éclairage ne pourra pas être installé cette année.

Mme Francine Chapatte soulève que le blanc froid donne du blanc bleu et que le blanc chaud donne du blanc jaune. Avec le calcaire de la vieille ville, le blanc chaud serait plus adéquat.

M. Pierre Parietti pense qu'il faut suivre les propositions du groupe de travail. En outre, il argumente que selon les marchés publics et contrairement à ce qui est dit, l'objectif n'est pas, en tout cas dans les décisions communales, d'attribuer des marchés quels qu'ils soient systématiquement aux moins-disants mais de préférence aux mieux-disants. Il a été quelque peu surpris d'entendre dire qu'il y avait eu une négociation âprement menée. La gestion des marchés publics ne permet pas, dans le respect de la législation, de faire procéder à des rabais. De plus, le législatif a la pression de prendre une décision ce soir pour passer la commande et avoir ainsi la garantie d'une livraison à mi-novembre ; cela veut dire que les soumissionnaires qui n'ont pas été retenus sont susceptibles de faire recours avec tout ce que cela occasionne dans ce genre de procédures. M. Pierre Parietti demande s'il est possible d'avoir quelque assurance, certitude ou information complémentaire sur la passation de ce marché.

M. le Président propose de traiter tout d'abord de la question de l'éclairage en blanc froid ou en blanc chaud avant de parler de la procédure des soumissions.

Mme Anne Roy déclare que les illuminations de Noël qui sont encore de qualité et susceptibles de perdurer sont celles qui sont habituellement installées sur le pont de l'Auberge d'Ajoie et près du Gambrinus. Ces illuminations sont en blanc froid. C'était également l'un des éléments qui a prévalu dans le choix de la couleur de l'éclairage.

Le marché du matériel d'illuminations est un marché spécifique et il n'est pas facile de trouver des offres de prestataires. Dans un premier temps, la Municipalité a reçu une offre et a dû faire des recherches par la suite pour en obtenir d'autres. Au final, trois offres ont pu être comparées. Le prix a joué un grand rôle mais également la qualité et l'assurance d'un suivi pour les années à venir et c'est sur ces critères que la Municipalité a arrêté son choix.

M. Yann Voillat pense qu'il faut une cohérence dans les couleurs dans l'ensemble. Le quartier de la gare et l'Esplanade sont modernes ; ils sont englobés dans ce projet, on ne peut donc pas se focaliser sur la vieille ville. Il faut tenir compte de ces deux zones et également des reliquats des illuminations qui sont encore présentes.

VOTE sur la modification

Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville refusent la modification proposée par Mme Mathilde Crevoisier par 21 voix contre 9.

VOTE

Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville acceptent le crédit de CHF 147'000.-, à couvrir par voie d'emprunt, en vue du renouvellement des installations d'illuminations de Noël à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

- 17. a) Voter un crédit de CHF 250'000.-, à couvrir par voie d'emprunt, en vue du renouvellement et du développement des infrastructures informatiques de l'administration municipale**
- b) Voter un crédit de CHF 150'000.-, à couvrir par voie d'emprunt, en vue du renouvellement et du développement des infrastructures informatiques de l'Ecole primaire**

ENTREE EN MATIERE

M. Thomas Schaffter indique que le Conseil municipal soumet ce soir deux crédits importants qui ont trait aux équipements informatiques de la Municipalité. Ce sont deux crédits bien distincts entre l'administration communale et l'école primaire, ceci par souci de clarté mais aussi parce que les équipements informatiques sont à appréhender de manière relativement différente en ce qui concerne l'école, qui utilise des ordinateurs spécifiques avec des outils pédagogiques également soumis par les autorités cantonales. Les équipements informatiques municipaux sont devenus extrêmement vétustes. Ils ne répondent plus aux besoins actuels des collaboratrices et collaborateurs de la ville de Porrentruy, non pas parce que la Municipalité a fermé les yeux durant des années, mais parce qu'elle a fait le choix d'une gestion rigoureuse des investissements et du fonctionnement informatiques par des montants relativement faibles dans les budgets des années précédentes. Aujourd'hui, la situation nous impose d'assumer un crédit d'investissement suffisant pour pouvoir doter l'ensemble du personnel d'outils de qualité et aussi de permettre aux différentes unités administratives de la Commune - qui sont décentralisées - d'être également en réseau avec les serveurs communaux, comme la bibliothèque, l'école primaire (sous sa direction administrative), la maison de l'enfance, l'espace-jeunes, la voirie, le service des eaux ou encore le SIS. Cette mise en réseau devient extrêmement importante puisque, en terme de gestion, l'accès à certains logiciels est devenu nécessaire pour ces différentes instances. L'administration travaille dans des conditions qui ne sont plus optimales. Les ordinateurs et les serveurs sont surchargés, ils ne permettent pas de pouvoir travailler de façon rapide et surtout ne peuvent plus accepter de nouveaux logiciels ou de nouvelles adaptations pour faire fonctionner certains services de la Municipalité. De plus, le risque de défaillance est extrêmement élevé.

Les événements malheureux de cet été n'ont pas eu de lien particulier et aucune intrusion n'a été constatée dans le serveur communal. Les équipements municipaux de réseau n'ont pas été ni à l'origine ni touchés par ces événements malheureux de cet été. Il est clair que les questions de sécurité ont été prioritaires dans l'analyse que le groupe de travail et le Conseil municipal ont menée.

Un des choix importants qu'ont dû faire le groupe de travail et le Conseil municipal reposait entre une option de travail avec un prestataire local ou transmettre cette compétence et les différentes infrastructures de serveur en particulier au service de l'informatique de la République et Canton du Jura. Sur le plan financier, les deux solutions étaient relativement proches, si ce n'est un peu à l'avantage du prestataire local. En terme de support aux utilisateurs, d'expertise des intervenants et de possibilité de développement, le Conseil

municipal, après avoir évalué les enjeux en matière de sécurité, a préféré retenir l'option locale. Cependant, à ce jour, aucun prestataire local n'a reçu un quelconque mandat de l'exécutif tant que ce crédit n'aura pas été accepté par le législatif.

Le poste le plus important du crédit qui concerne l'administration communale relève d'un montant de 140'000 francs ; il a trait essentiellement aux serveurs. Deux serveurs seront installés, un à l'Hôtel de ville et un à la Beuchire, pour garantir la sécurité des données en cas de problèmes, par exemple un incendie dans l'un ou l'autre des bâtiments. Il a trait également au renouvellement des postes de travail. Un montant de 20'000 francs est prévu pour les imprimantes, avec une approche et un souci économiques et écologiques dans la mesure où trop de petites imprimantes sont encore installées dans les différents bureaux et services de l'administration.

La connexion entre les entités satellites représente également un investissement de l'ordre de 20'000 francs, de même que les ordinateurs de ces satellites (également un montant de 20'000 francs).

Le groupe de travail et le Conseil municipal ont souhaité intégrer la problématique de la téléphonie dans le crédit qui est soumis ce soir, partant du principe que les appareils sont aujourd'hui obsolètes et qu'il est aussi important de pouvoir fonctionner avec de la téléphonie IP. L'ensemble de cet investissement pour l'administration communale se chiffre à 250'000 francs.

Au niveau de l'école, le montant de 40'000 francs peut paraître important en ce qui concerne le réseau WIFI, mais il faut savoir que l'école a besoin d'un réseau WIFI à forte capacité de bande passante puisque les outils pédagogiques utilisent un espace relativement important. Le reste du montant de 110'000 francs a trait aux ordinateurs - à peu près 80 -, dont le choix entre Apple et PC sera réalisé en étroite collaboration avec la commission MITIC de l'école primaire.

Les conséquences en matière de charges de fonctionnement de ces deux crédits vous ont été présentés dans le message, le montant qui sera inscrit sous l'entretien du matériel informatique sera à hauteur de 65'000 francs et tiendra compte de toute la question de la maintenance de ces nouveaux équipements informatiques, serveurs et ordinateurs, et intégrera le support technique de sécurité et le conseil permanent du prestataire qui sera retenu ultérieurement. Les licences représentent toujours un montant important mais ces licences n'ont pas de lien avec les équipements et l'investissement, ce sont des licences que nous devons payer chaque année pour pouvoir utiliser certains logiciels indispensables à la gestion communale.

La commission des finances a préavisé favorablement à l'unanimité des membres présents les deux crédits qui vous sont proposés. Elle a aussi influencé le choix de l'exécutif en ce qui concerne les bornes informatiques. Le crédit n'intègre pas la problématique des bornes pour la raison que cette problématique n'est pas réglée, elle soulève encore un certain nombre de questions en matière d'applications qu'on souhaiterait y installer, en terme de sécurité, et tant que ces données et ces informations ne sont pas garanties, le Conseil municipal a préféré ne pas inscrire de montant pour cette problématique.

Le Conseil municipal se veut prudent en matière d'amortissement et de charges financières puisque contrairement aux prescriptions que donne le Canton en matière informatique sur dix ans, il apparaît à l'exécutif beaucoup plus logique et prudent de retenir un amortissement sur cinq ans, sachant que le matériel informatique évolue rapidement.

M. Didier Nicoulin informe que le groupe PLR s'est interrogé sur l'état général du système informatique. Il avait d'ailleurs posé une question orale faisant part de son inquiétude quand à la lenteur des ordinateurs. Le groupe PLR se demande comment le dossier du système informatique de la Commune a été géré pour en arriver là. Les systèmes informatiques étant très gourmands en argent, il est nécessaire de disposer d'une planification d'investissement et d'une organisation, sinon il y a risque de perdre la maîtrise financière. Pour rester performant, un système informatique nécessite d'être entretenu en permanence en renouvelant régulièrement son parc. Pour le groupe PLR, il est évident que l'on a trop attendu et qu'il y a urgence pour le renouvellement et le développement du matériel informatique. Il relève également qu'il est déconcertant de remarquer que l'école primaire demande à changer 80 ordinateurs tandis que certains ordinateurs de plus de 10 ans de la Commune sont toujours actifs. Cependant, il ne faut pas confondre urgence et précipitation. Le groupe PLR a le sentiment que l'on octroie des montants sans une véritable étude des besoins actuels et futurs. Avant de se prononcer sur l'acceptation du crédit, le groupe PLR attend de la part du Conseil municipal des réponses aux questions suivantes :

1. La Commune a-t-elle établi un cahier des tâches concernant la structure et les besoins de son système informatique ?
2. La Commune a opté de gérer elle-même, avec un partenaire local, son système informatique au détriment d'utiliser la plateforme du Canton ; à notre avis, cette solution nécessite d'avoir, au sein du personnel, un spécialiste en la matière, spécialiste dont la Commune ne semble pas disposer. Avant de prendre la décision de ne pas recourir au service informatique de l'Etat, le Conseil municipal a-t-il consulté les utilisateurs pour connaître leur point de vue ainsi que d'autres communes qui recourent au service informatique de l'Etat ?
3. On sait que l'école a besoin de 80 nouveaux ordinateurs. En ce qui concerne l'administration communale, combien dispose-t-elle d'ordinateurs, combien vont être changés avec le crédit demandé,

combien de machines reste-t-il à acheter et combien cela va-t-il coûter ?

4. Un montant de 20'000 francs est destiné pour l'utilisation des imprimantes. Combien d'imprimantes seront achetées ? Plus aucune distinction n'est faite entre une imprimante, un scanner et une photocopieuse. Il s'agit d'un seul appareil souvent loué avec l'entretien compris dans le prix. Est-ce que la Commune a envisagé cette option ?

En fonction des réponses qui seront apportées à ces questions, le groupe PLR prendra position sur l'entrée en matière.

M. Nicolas Theurillat estime que le dossier de l'informatique a trop traîné. Voilà huit ans qu'il est en traitement. Il ne comprend pas que l'administration soit équipée d'ordinateurs obsolètes qui ne répondent plus aux besoins de cette dernière. Les crédits demandés sont vitaux pour la bonne gestion de l'administration. De plus, il est stupéfait qu'il n'ait pas été mis d'argent de côté pour financer ces crédits entièrement ou partiellement. Il aurait été judicieux de créer un fonds à alimenter pour l'entretien de ces installations. L'absence de vision à long terme provoque un investissement massif en une unique fois alors qu'il aurait pu être avisé de répartir les investissements sur plusieurs années et permettre ainsi un roulement des rénovations des installations informatiques. La planification financière prévoyait un investissement de 300'000 francs échelonné en trois annualités de 100'000 francs. Comment le Conseil municipal justifie-t-il le dépassement de ces 300'000 francs prévus initialement ? Ce soir, ce sont 100'000 francs de plus qu'il faut voter. Le groupe PDC-JDC demande également des éclaircissements pour savoir si d'autres entreprises informatiques de la place ont été approchées pour obtenir d'autres offres et faire ainsi jouer la concurrence. Malgré la mauvaise gestion de ce dossier, le groupe PDC-JDC acceptera l'entrée en matière. La situation actuelle doit être corrigée au plus vite afin de permettre le bon déroulement des affaires municipales. Le groupe PDC-JDC se permet de requérir du Conseil municipal d'avoir une meilleure vision des dossiers et de tout mettre en place pour qu'une telle situation ne se reproduise plus à l'avenir. Dans le fond du sujet, le groupe PDC-JDC posera des questions afin de se faire une opinion définitive sur l'acceptation des deux crédits soumis au vote.

M. Gilles Coullery considère que l'on prend des risques si l'on n'améliore pas les infrastructures informatiques de l'administration, infrastructures vétustes. Le groupe PS-Les Verts-JSPJ est donc favorable au renouvellement de ces infrastructures mais regrette que des investissements n'aient pas été consentis de manière régulière dans ce domaine, ce qui aurait évité d'arriver à cette situation. Un parc informatique adapté aurait fait réaliser des économies non négligeables. Le groupe PS-Les Verts-JSPJ acceptera l'entrée en matière.

M. Angelo Casarano constate qu'après de nombreuses années durant lesquelles les outils de travail du personnel communal n'ont pas été entretenus et renouvelés, l'on se retrouve avec un grave manque d'efficacité qui pèse sur le travail quotidien des employés municipaux, un stockage des données qui ne permet pas d'assurer la sécurité requise au sein d'une administration, des serveurs surchargés et une maintenance défaillante. Le besoin de se renouveler est devenu indispensable, voire même urgent. M. Angelo Casarano espère que le Conseil municipal sera vigilant et prendra toutes les mesures nécessaires afin que le prestataire de service puisse garantir un suivi, une maintenance et autres services à définir dans le contrat, comme par exemple la formation du personnel. Concernant l'école primaire, il est indispensable de conserver le système hybride pour les PC. Le groupe PCSI acceptera les deux crédits en vue du renouvellement du parc informatique de l'administration municipale et de l'école primaire.

M. Thomas Schaffter répond aux diverses questions qui ont été posées :

- Le groupe de travail a consulté l'ensemble des acteurs et satellites de la Municipalité pour évaluer au plus près leurs besoins, leurs attentes, leur nécessité d'accès aux serveurs municipaux et à certains logiciels. Le référent de l'administration municipale est M. François Biedermann. Ce dernier n'est pas informaticien mais la Municipalité n'a pas souhaité prendre l'option d'engager un informaticien à la Commune et soumettre au législatif la création d'un poste supplémentaire ; elle a considéré qu'un référent était suffisant dans la mesure où le prestataire qui sera choisi pourra assurer un rôle de conseils et de soutien permanents auprès de l'administration.
- Le Conseil municipal a pris note de certaines attentes des employés et les a intégrées dans le souci de disposer d'un soutien de prestataire et d'un conseil avisé et important dans la gestion informatique municipale.
- Des comparaisons ont été établies entre le service informatique cantonal et le recours à un prestataire local. 35 postes environ devront être changés pour l'administration ; la plus grande part du montant de l'investissement concerne essentiellement les serveurs.
- Le montant de l'investissement relatif aux imprimantes concerne également la mise en réseau de ces imprimantes.
- On peut en effet regretter deux ou trois ans de retard, ce qui est déjà de trop, mais l'administration a

quand même pu fonctionner durant ces dernières années. Il y a eu un regard relativement restreint, plus que rigoureux, dans les dépenses en matière informatique. On peut critiquer ce choix. La création d'un fonds est une piste qui pourrait être évoquée à l'avenir pour le renouvellement de cet équipement informatique d'ici cinq ou six ans. M. Thomas Schaffter retient la proposition pour garantir un renouvellement tous les cinq ans.

A la demande de M. Didier Nicoulin, M. le Président accorde une suspension de séance de cinq minutes.

M. le Président informe que Mme Lisa Raval, qui a dû quitter la séance, est remplacée par Mme Rosalie Beuret en tant que scrutatrice.

M. Nicolas Theurillat souhaiterait savoir si la question d'une location du matériel informatique a été étudiée par le Conseil municipal. Des économies pourraient être réalisées dans l'investissement et le matériel pourrait être changé lorsqu'il sera obsolète. Le groupe PDC-JDC ne s'oppose pas aux deux crédits relatifs au renouvellement du matériel informatique mais demande que le dossier soit repris et réétudié sous d'autres angles et complété. Le groupe PDC-JDC refuse l'entrée en matière.

M. Didier Nicoulin pense que toutes les pistes n'ont pas été creusées et qu'il faut réétudier le dossier. Cependant, il ne faut pas tarder et le dossier devra être présenté avant fin décembre au législatif. Il regrette que le crédit pour l'école, sur lequel le groupe PLR n'avait aucune opposition, ne puisse pas être traité ce soir étant donné qu'il n'y a qu'une seule entrée en matière pour les deux dossiers.

M. Hervé Eggenschwiller souhaiterait savoir si l'aspect de l'effacement des données des ordinateurs qui seront débarrassés a été étudié et si oui, quel en sera le coût.

M. Thomas Schaffter mentionne que la reprise des données a été évoquée et fait partie intégrante du crédit qui est soumis. Concernant le leasing, le service informatique cantonal indique que les sommes annuelles sont plus importantes que l'achat de matériel dans le cadre d'un crédit d'investissement. Toute cette réflexion a été menée au moment de la préparation du dossier mais aussi lors de la décision du Conseil municipal. Ce dossier est prêt, l'administration a cruellement besoin de nouvelles infrastructures informatiques et les arguments évoqués qui justifient un report paraissent très largement insuffisants au regard des attentes de l'administration communale. En outre, le législatif a toujours rappelé la nécessité de faire des économies et d'avoir une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement, on ne peut pas non plus reprocher à l'exécutif d'être vigilant dans ce domaine.

M. Pierre-Alain Cattin informe que le Canton du Jura n'achète plus d'imprimante. Il possède des photocopieurs en leasing, au prix de 2,6 centimes la copie et de 11 centimes la copie couleur. Cela représente une économie importante car une impression papier avec une imprimante traditionnelle coûte plus de 20 centimes. Ce n'est pas un bon projet pour une administration que d'acheter de nouvelles imprimantes car l'administration consomme beaucoup de copies, d'impressions et de scannages ; de plus, le prix des cartouches est élevé.

M. Dominique Hubleur est surpris d'entendre le revirement du groupe PDC-JDC car ce dernier était à la tête des finances et n'a jamais fait de telles propositions, il le fait maintenant après une suspension de séance demandée par le groupe PLR et aimerait mettre la faute sur le Conseil municipal actuel. M. Dominique Hubleur est d'avis que le groupe PDC-JDC aurait pu faire ces mêmes propositions il y a quelques mois, voire quelques années, elles auraient été très bienvenues et acceptées mais ce soir, c'est trop tard. L'administration communale doit aller de l'avant. Il faut ce soir passer sur certaines combines politiques et soutenir le Conseil municipal dans sa proposition.

M. Thomas Schaffter souhaite répondre à M. Pierre-Alain Cattin concernant les imprimantes. Dans le rapport, le terme laisse planer une certaine confusion. Bien entendu, les imprimantes centralisées vont être acquises sous la forme d'un leasing avec le prix à la feuille, pas forcément avec le même prestataire local qui assumera les serveurs. Cette approche sera faite avec des spécialistes des imprimantes qui offrent des tarifs à la feuille. Le coût mentionné dans le rapport concerne la mise en réseau des imprimantes.

M. Pierre-Olivier Cattin, en tant que responsable des écoles, aimerait rebondir sur la remarque de M. Didier Nicoulin et informe que l'école, pour sa démarche éducative et pédagogique, a besoin de cet instrument, l'attend depuis plusieurs mois ; les soumissions ont été faites. Il demande au législatif d'entrer en matière et d'utiliser la séparation que la commission des finances a souhaité entre les deux postes pour donner sa chance au poste de l'école.

VOTE

Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville acceptent l'entrée en matière par 13 voix. Il n'y a pas d'avis contraire.

FOND DU SUJET**a) Voter un crédit de CHF 250'000.-, à couvrir par voie d'emprunt, en vue du renouvellement et du développement des infrastructures informatiques de l'administration municipale**

M. Manuel Godinat est d'avis que le principe du leasing doit être réfléchi. Cette année, un crédit de 250'000 francs doit être voté et, dans cinq ans environ, lorsque l'ensemble du parc informatique sera passé, il faudra revoter un nouveau crédit. Répartir les investissements dans le temps et la solution du leasing sont à étudier et à envisager pour l'avenir.

M. Thomas Schaffter répond que cette solution a été étudiée dans le cadre du crédit qui est soumis pour toutes les questions de type imprimante, installation. Aujourd'hui, on a un montant qui représente l'investissement d'un serveur, qui correspond aux besoins de l'administration en terme d'investissement et d'appareil. Ce montant est raisonnable. Les conditions d'investissement sont aujourd'hui particulièrement favorables et peuvent rendre le leasing nettement moins concurrentiel. Financièrement, la solution proposée est, pour les cinq prochaines années, celle qui correspond le mieux à une gestion rigoureuse des finances.

M. Yann Voillat souligne que l'investissement est de cinq ans. Il faudra mettre cette somme au budget sur plusieurs années pour pouvoir renouveler le parc informatique dans cinq ans. Si on veut faire des économies dans l'administration, c'est en ayant des outils efficaces. On pourra peut-être même développer des postes, voire réduire des postes. On peut gagner en efficacité. Ce n'est pas en bottant en touche maintenant que l'administration en a besoin que l'on est conséquent.

M. Frédéric Sollberger demande si toutes les entreprises locales seront bien sollicitées dans le cadre de ce dossier.

M. Thomas Schaffter indique qu'il est bien clair que la Municipalité va respecter les procédures dans l'intérêt financier car c'est en mettant en concurrence les partenaires que l'on obtient le meilleur prix. La partie « école » est à appréhender avec des autres types d'outils informatiques que le PC traditionnel. Ainsi, d'autres prestataires seront sollicités, ça laisse entrevoir des appels d'offres qui devraient permettre à différentes entreprises de la place de jouer le jeu et essayer d'obtenir certains mandats. Il est important, pour le Conseil municipal, de pouvoir confier des mandats à des prestataires locaux, ce qui était un des éléments dans le choix de prestataires locaux ou du SDI.

M. Didier Nicoulin remarque qu'il y a beaucoup d'inconnues et demande si le Conseil municipal ne peut pas, en deux mois, représenter un projet, et si l'administration communale ne peut pas patienter deux mois de plus.

M. Thomas Schaffter soulève qu'il ne faut pas sous estimer les conditions dans lesquelles le personnel communal travaille. Le crédit qui est soumis a pris en compte tous les besoins de l'administration communale, a sondé toutes les entités satellites, a regardé quels étaient les besoins d'accès sur les serveurs locaux. Tout ce travail a été constitué en vue de définir un crédit le plus près possible. Certains logiciels n'arrivent plus à tourner, en raison de la surcharge des serveurs. Si vous reportez de deux mois la décision du crédit, vous allez reporter d'autant, voire même plus, la mise en route de ce renouvellement informatique. Ce n'est vraiment pas un cadeau qui sera fait à l'administration communale si ce choix est fait. Dans deux mois, le montant du crédit ne sera peut-être pas différent dans la mesure où tout l'exercice a été réalisé. Contrairement à ce qui a été évoqué, il n'y a pas de questions qui restent ouvertes, la proposition du Conseil municipal est mesurée, elle a été réfléchie avec des professionnels, des chefs de service. C'est perdre deux mois pour retomber sur ses pieds. Il serait plus prudent de choisir aujourd'hui directement de doter l'administration communale d'outils adaptés.

M. Stéphane Theurillat argumente que le SDI fait aussi appel à une société locale pour ce qui concerne la gestion, commande de matériel et installation des postes.

M. Pierre-Alain Cattin explique que personne ne conteste les montants qui ont été avancés ni le travail de ceux qui se sont occupés du dossier mais le message remis ne met pas en lumière tout ce qui a été rapporté ce soir par la suite. En ce qui concerne la problématique des imprimantes, M. Pierre-Alain Cattin lit dans le rapport « des changements d'imprimantes de plus grande capacité », cela ne correspond pas à ce

qui vient d'être dit. Dans le rapport, on parle d'imprimantes et non pas de photocopieurs. Le message n'est pas clair, M. Pierre-Alain Cattin se dit embêté de refuser le crédit car l'administration en a besoin mais se sentirait mal à l'aise d'accepter un crédit pour lequel il n'est pas persuadé que l'on opte pour le meilleur outil possible pour la Municipalité.

VOTE

Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville refusent le crédit de CHF 250'000.-, à couvrir par voie d'emprunt, en vue du renouvellement et du développement des infrastructures informatiques de l'administration municipale par 19 voix contre 13.

b) Voter un crédit de CHF 150'000.-, à couvrir par voie d'emprunt, en vue du renouvellement et du développement des infrastructures informatiques de l'Ecole primaire

La parole n'est pas demandée.

VOTE

Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville acceptent le crédit de CHF 150'000.-, à couvrir par voie d'emprunt, en vue du renouvellement et du développement des infrastructures informatiques de l'Ecole primaire à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

18. Détermination sur le suivi des motions et postulats acceptés

M. Marcel Meyer indique qu'à la page 2 du rapport, motion MO 2011/4, la proposition du Conseil municipal est de classer la motion. En tant que dépositaire de la motion, M. Marcel Meyer n'est pas convaincu qu'il faille la classer car la motion a été acceptée par le Conseil de ville et à ce jour, il y a de nouvelles autorités à Porrentruy et à Courtedoux et M. Marcel Meyer souhaiterait savoir si contact a été pris avec les nouvelles autorités de Courtedoux. Il demande que la motion soit maintenue.

VOTE

Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville acceptent la proposition de M. Marcel Meyer de ne pas classer la motion MO 2011/4 par 21 voix. Il n'y a pas d'avis contraire.

19. Rapport de gestion 2012 de l'Administration communale

M. Pierre Parietti souhaiterait savoir, dans le rapport concernant l'activité du département de la culture et des sports, à la page 20, concernant le mauvais état de l'installation du skate parc et l'accident grave qui est survenu, dans quelle mesure la responsabilité de la Commune pourrait avoir été engagée ou pourrait être engagée.

M. Pierre-Olivier Cattin répond qu'il a eu un contact avec la famille et que la responsabilité en incombait à l'accidenté. Les parents n'avaient pas lieu de mettre en cause les installations et la Commune.

20. Divers

M. le Président indique que trois textes ont été déposés, dont une motion urgente intitulée « Viabilisation des futures zones d'habitation », dont il donne lecture.

M. Stéphane Theurillat relève que la réalisation des différentes phases de validation du projet du Plan d'aménagement local prend du temps et souhaite qu'en parallèle un maximum de tâches soient effectuées afin d'avancer autant que possible le délai de mise en vente des parcelles à la population. Le groupe PDC-JDC propose donc une motion urgente qui demande de démarrer dès à présent :

1. La recherche de un ou des mandataires pour l'élaboration des plans spéciaux de la Perche et de l'Oiselier.
2. Le lancement des procédures permettant l'acquisition du restant des parcelles privées se trouvant dans ces deux zones.

Il est important de donner un signal fort à la population, notamment aux plus de 40 familles qui ont mentionné par écrit leur intérêt auprès de la Commune, ainsi qu'aux autorités cantonales, qui ne semblent pas témoigner de toutes les attentes que l'on peut avoir en elles en ce qui concerne la collaboration au développement de Porrentruy.

VOTE SUR LA CLAUSE D'URGENCE

Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville acceptent la clause d'urgence de la motion intitulée « Viabilisation des futures zones d'habitation » par 18 voix contre 13.

M. le Vice-Maire considère que la motion est importante. Les bureaux d'ingénieurs qui seront appelés à réaliser ces plans spéciaux ont déjà été sélectionnés, les offres partiront sous peu. Une partie de l'Oiselier a déjà été acquise par la Municipalité mais tant que le PAL n'a pas été accepté, la suite de la procédure est bloquée. Pour la deuxième partie, des promesses ont été engagées, ce qui ne devrait pas poser trop de problèmes pour l'acquiescer. La stratégie du côté de la Petite Perche a déjà été définie ; la Commune souhaite rencontrer l'ensemble des propriétaires prochainement. La préoccupation des motionnaires est partagée par le Conseil municipal et accepter cette motion donnerait un signe.

M. Stéphane Theurillat ajoute que la réalisation de ces tâches administratives ne requiert, dans un premier temps, aucun engagement financier de la part de la Commune. Plus de 40 familles attendent pour construire à Porrentruy, il ne faut pas prendre le risque de perdre cet intérêt.

VOTE

Au vote à main levée, les conseillères et conseillers de ville acceptent la motion urgente intitulée « Viabilisation des futures zones d'habitation » par 30 voix. Il n'y a pas d'avis contraire.

M. Nicolas Theurillat annonce que M. Martial Courtet quitte le législatif pour se tourner vers ses priorités familiales. Le groupe PDC-JDC perd un membre productif, consciencieux, respectueux des institutions et appliqué dans sa fonction.

M. le Président invite les personnes présentes à venir visiter le marché du terroir qui aura lieu ce week-end à Courtemelon.

La parole n'étant plus utilisée, M. le Président lève la séance. Il est 22.35 heures.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La secrétaire suppl. :

Le président :

S. Cramatte

V. Egger